

L'acheteur est responsable de l'utilisation des marchandises conformément aux spécifications et DoC. À réception, l'acheteur doit inspecter les marchandises et formuler une réclamation concernant tout défaut évident dans les 8 jours. Passé ce délai, les réclamations ne seront pas prises en compte. Les réclamations concernant des défauts ne pouvant être détectés qu'après installation et essai de fonctionnement doivent être faites immédiatement après la découverte du défaut. Le droit de réclamation de l'acheteur ne couvre que les dommages résultant de défauts de fabrication ou de matière. Le droit de réclamation ne s'applique que durant les douze premiers mois suivant la réception, excepté en Norvège, où on applique la loi de consommation norvégienne.

L'acheteur n'a pas le droit de formuler de réclamation si les marchandises sont connectées à d'autres équipements ou modifiées de quelque façon que ce soit sans le consentement de Mascot, si des dommages sont occasionnés aux marchandises du fait d'une mise en marche inexperte ou incorrecte, si la maintenance est insuffisante, et si les délais et conditions de paiements ne sont pas respectés.

9. Réparations

Les réparations prises en charge après l'expiration de la période de garantie seront réalisées à la charge de l'acheteur. Si un équipement de remplacement est proposé pendant les réparations, l'acheteur devra payer les frais de port et d'assurance. Si les réparations sont effectuées dans les locaux de l'acheteur, une compensation des coûts doit être convenue avant que les réparations n'aient lieu.

10. Annulation

Un contrat d'achat à force obligatoire est passé lorsque le vendeur confirme la commande de l'acheteur. Ce contrat ne peut être modifié ou annulé qu'avec le consentement écrit de Mascot.

11. Empêchements de livraison / Force Majeure

Le vendeur est libéré de ses obligations si l'exécution contractuelle de l'accord est empêchée par des circonstances imprévues sur lesquelles le vendeur n'a aucun contrôle, telles qu'un incendie, une guerre, une mobilisation, une rébellion, une réquisition, des conflits de travail, des restrictions monétaires, des dommages aux machines, des restrictions dans l'approvisionnement en énergie ou le manque ou la défaillance des fournisseurs du vendeur en raison des circonstances visées dans la présente disposition.

Dans la mesure où l'exécution du contrat est empêchée en raison des circonstances précitées, les obligations sont ajournées tant que les obstacles persistent. Chaque partie peut, avec un préavis de 14 jours, résilier le contrat si la livraison selon les dispositions ci-dessus est retardée de plus de 6 mois. Une indemnisation ne peut être réclamée et l'accord ne peut être annulé lorsque les circonstances qui empêchent le respect ont cessé.

12. Marchandises retournées

Tous les retours de marchandises achetées ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement du vendeur et pour le compte et les risques de l'acheteur, sauf accord contraire. Lors des retours, l'acheteur doit inclure un numéro d'accord de retour de marchandise (RMA) émis par le vendeur.

13. Exceptions

Ces conditions générales s'appliquent du moment qu'elles ne sont pas contredites par aucun autre contrat écrit. La version la plus récente de ces Conditions est disponible sur www.mascot.com.